



HÔTEL DE VILLE

PATRIMOINE DE LA BOURGEOISIE
DE SION



BOURGEOISIE DE SION



L'Hôtel de Ville 1657 - 1665

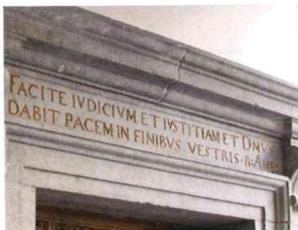
L'hôtel de ville actuel, propriété de la Bourgeoisie de Sion, abrite également la présidence de la municipalité sédunoise chargée d'administrer la ville. La construction de cet édifice très sobre, de style Renaissance dit toscan, commença en 1657 sous la direction du maître maçon Michel Mäg.



Le fronton brisé de la façade principale lança une véritable mode à Sion : on en trouve bien d'autres exemples dans la ville. Sur le linteau de la grande porte sculptée qui représente le jugement de Salomon, on a gravé deux vers du psautre 86 :

*DILIGIT DOMINUS PORTAS SION
SUPER OMNIA TABERNACULA IACOB*

A toutes les demeures de Jacob
le Seigneur préfère les portes de Sion



Sur la façade nord du bâtiment, une porte secondaire servait aux juges ; elle figure la Justice, les yeux bandés en signe d'impartialité. Sur le linteau on peut lire :

*FACITE IVDICIVM ET IVSTITIAM ET DNVS
DABIT PACEM IN FINIBVS VESTRIS B* AME**

Rendez la justice et soyez équitables, à la fin de vos jours le Seigneur vous donnera la Paix. Bienheureux Amédée

Ce sont les paroles adressées à son Conseil par Amédée IX (1435-1472), duc de Savoie, peu avant sa mort.



Au premier étage une salle richement décorée de boiseries sculptées, la « chancellerie », a été réalisée en 1668-1669 par le maître Antoine Zer Kirchen. Quant à la grande salle lambrissée qui a servi de siège à la Diète (puis Grand-Conseil) du Valais, elle a reçu un décor peint à l'occasion de la naissance (1811) du roi de Rome, fils de Napoléon I^{er}.

Au deuxième étage se trouvaient la salle du tribunal et ses annexes (salle d'attente, greffe) ainsi qu'un local voûté (aujourd'hui secrétariat municipal) spécialement conçu pour abriter les riches archives de la Bourgeoisie.



Sous la tour du bâtiment, couverte d'une coupole à huit pans surmontée d'un campanile supporté par des colonnettes, on peut admirer une horloge astronomique, œuvre de Mark Spätt, de Saint-Gall, et Hans-Jacob Källi de Lausanne. C'est une des rares horloges de ce type qui n'ait pas été électrifiée : chaque semaine les « gouverneurs de l'horloge » viennent remonter les poids et veiller au bon fonctionnement du mécanisme.



Le travail de la pierre et du bois sont des réalisations classiques mais recherchées. Quant à la serrurerie, due à un artisan alsacien, Hans-Jacob Luchs, c'est une des plus remarquables du XVII^e siècle.

Cf. Othmar Curiger, « L'Hôtel de ville de Sion (1657-1665) », Sion 1960.



Au Moyen Âge, les bourgeois étaient les habitants des bourgs, autrement dit des villes bénéficiant de libertés politiques, commerciales, judiciaires. Dès la fin du XII^e siècle, la cité de Sion, ancienne préfecture romaine, qui s'intitulera bientôt *Universitas communitatis civitatis Sedunensis* (union de toute la communauté de la cité de Sion) obtint de l'évêque, comte du Valais, une certaine autonomie.

Cette « université » rassemblait en effet tous ceux qui s'étaient volontairement associés dans le but de défendre leurs intérêts communs, de garantir leurs libertés. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la Bourgeoisie resta l'unique administration de la ville.

C'est la Constitution fédérale de 1848 qui institua les « communes municipales », dans le but d'associer tous les habitants – même temporaires – à la gestion des affaires de la ville, qu'ils aient ou non été admis dans la communauté bourgeoise. Un partage des biens et des tâches s'ensuivit, et si les bourgeois de Sion restèrent propriétaires de l'hôtel de ville, ils en mirent une partie à disposition du président du Conseil municipal et de ses proches collaborateurs.

La Bourgeoisie rassemble environ 11% de la population sédunoise. Elle entretient avant tout les liens de solidarité entre ses membres. Son patrimoine est administré par ses organes : l'Assemblée bourgeoise et le Conseil Bourgeoisial (un président assisté de six conseillers), qui est élu tous les quatre ans. L'assemblée primaire réunit tous les bourgeois domiciliés sur la commune au moins deux fois par an : elle a pour but de les informer et de les consulter sur la gestion des affaires courantes.

Collectivité de droit public, elle reste fidèle à la tradition de l'ancienne commune médiévale dont elle est issue, en contribuant au bien-être des Sédunois. L'engagement de la Bourgeoisie, en étroite collaboration avec la Municipalité, dans la conservation du patrimoine va de pair avec le soutien qu'elle apporte aux affaires culturelles (publications, participation à de nombreuses manifestations, réunions académiques etc.).